

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS  
N° 25.FI.08**

Objet : Demande de dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) pour le programme d'investissement 2025 – piétonnisation de la rue de Ferrare

**LE MAIRE,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant que la Ville de Fontainebleau souhaite piétonniser la rue de Ferrare afin de :

- Favoriser les modes de déplacement doux et réduire l'impact environnemental des transports,
- Renforcer l'attractivité et la convivialité du centre-ville,
- Optimiser la circulation routière et améliorer la sécurité des piétons et cyclistes,
- Soutenir la convivialité et la qualité de vie des riverains en réduisant les nuisances liées au trafic,

Considérant la volonté de la Ville de Fontainebleau de s'engager en faveur de l'amélioration du cadre de vie des riverains,

Considérant la possibilité de solliciter la dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) pour le financement de certaines opérations,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De solliciter la dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 199 333,34 €, soit un taux de subvention de 63,96 %, afin de participer au financement d'opérations, selon le détail ci-après.

Site	Libellé	Montant de l'opération	
		HT	TTC
Rue de Ferrare	Piétonnisation de la rue de Ferrare	311 666,67 €	374 000,00 €

Article 2 : De préciser que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au budget primitif 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

Fait à Fontainebleau, le 13 janvier 2025

Julien GONDARD

*Signé*

Maire de Fontainebleau

Publié le 13 janvier 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 13 janvier 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- \_\_\_\_\_

